

30

**ENGAGEMENTS
POUR LA LOIRE**



CONFÉRENCE PERMANENTE LOIRE

RAPPORT 2017

INTRODUCTION

En janvier 2017 la Conférence Permanente Loire - CPL mettait en ligne son premier rapport d'étape finalisé dans une version provisoire. Enrichi des échanges recueillis auprès des acteurs et des citoyens lors de la Première Conférence Permanente Loire publique le 17 janvier, le rapport est mis en ligne et diffusé dans une version définitive à partir d'avril.

En 2016, la CPL "invente en marchant" le contenu et la forme, dans son travail de suivi, d'évaluation et de formulations d'avis.

Depuis un an, nos méthodes s'affinent et se rodent. Pour autant, il faut rester modeste et accepter nos interrogations ou indécisions, quelquefois nos manques de références expertes. Des auditions spécifiques sont alors demandées, des recherches entamées. Les mises en œuvre progressent ([cf. tableaux de suivi des engagements](#)).

Une réflexion préalable et importante : lors des rencontres citoyennes dans les ateliers, des réunions de travail avec les acteurs... la CPL est attendue, interrogée et reconnue. Elle porte, à côté des politiques, une vraie valeur de "garante" et "de réalité" des actions annoncées ; ce qui n'est pas une moindre responsabilité.

Pour autant, la CPL s'affirme dans ses avis et recommandations et persiste encore plus fortement dans sa mission de vigilance.

Les réunions plénières de la conférence sont régulières, en regrettant parfois l'absence des politiques membres de la CPL. La grande motivation de chacun au-delà des contraintes d'agenda et d'heures passées doit être soulignée donnant au bilan de notre année 2017 un ressenti de mouvement.

De plus, les réunions thématiques, les ateliers citoyens, les auditions se multiplient, toujours suivis par un ou plusieurs membres ; des comptes-rendus informent l'ensemble de l'assemblée, les sujets étaient ensuite débattus ([cf. liste des activités de la Conférence Permanente Loire en 2017](#)).

Ainsi donc, la CPL s'assemble et se rassemble sur ses différentes cultures et expériences et les discussions sont souvent denses, animées et quelquefois fort longues pour arriver à un consensus.

La CPL a intégré cette année un nouveau membre, [Voies navigables de France - VNF](#), acteur incontournable du fleuve et de ses berges. Avec le Grand Port Maritime, la CPL intègre les deux gestionnaires du plan d'eau. La limite de leur domaine respectif se situe au niveau des Pont Anne-de-Bretagne et de Pornic.

La mission Loire a été indispensable dans ce travail d'accompagnement.

Plaçant toujours son évaluation dans la continuité des valeurs du débat, la CPL propose cette année un bilan d'étape différent avec :

- > Un rapport plus court et donc plus "digeste" mais toujours bâti à partir des contributions des membres sans recours à un bureau d'études rédacteur.
- > Un "poster", travail périlleux, sans doute, mais ayant contribué à être plus clair et synthétique. Denis Clavreul par ses aquarelles a donné forme et cohérence graphique. Cet exercice s'appelle : "Rêves de Loire - Phares et balises".

Le rôle de veille ne s'est pas démenti avec le souci permanent et répétitif :

- > De repositionner la Loire quelque fois éloignée dans les projets des grands architectes ou autres actions et d'inscrire cette vision terre/eau, élargie dans l'espace et le temps. Cette recommandation a été suivie d'effets, avec par exemple le développement d'une coordination

sur l'ensemble des projets urbains, la construction de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Loire dans le PLUm...les actions "eau et paysages".

- > De solliciter une présence plus importante du monde économique (hormis la filière nautique présente).
- > D'anticiper les possibles conflits d'usages et de valoriser les convergences d'usage.

Quel bilan des recommandations de l'an passé ?

(Suivi des recommandations CPL 2016)

Il ne s'agit pas d'écrire des recommandations de recommandations, mais plutôt à travers un regard serein et "intéressé" peser et comprendre si la CPL a été "utile", si son avis a pu être porteur d'inflexions ?

la CPL s'interroge sur :

- > L'absence de comité de pilotage, voire scientifique, dans la manifestation "Débord de Loire" tout en prenant acte de la prise en compte de sa recommandation par l'organisateur, à travers les groupes thématiques qui seront mis en place.
- > Sur la suite encore incertaine qui sera donnée à l'étude de l'élargissement de la cale Doumergue sur l'île de Nantes.
- > La lenteur de la mise en place d'une journée Découverte Loire.
- > Le peu d'informations accessibles sur les coûts et les engagements financiers des actions.
- > La suite du développement des navettes fluviales au-delà de la première ligne récemment annoncée entre l'île de Nantes et le Bas-Chantenay en lien avec [l'avis plus large](#) remis cette année à la Collectivité.

Mais, la CPL se félicite :

- > Du foisonnement des actions mises en œuvre ou à l'étude.
- > Du travail commun des acteurs sur les différents thèmes des engagements qui apparaît bénéfique et s'avère concluant (atlas foncier, enjeux portuaires, schéma de développement des occupations et usages du fleuve).
- > De la communication soutenue sur l'avancée des projets et de la pérennisation du site internet et du journal des engagements (deux numéros par an).
- > Des initiatives écloses sur le territoire en rapport avec la Loire. Un début d'essai qu'il faudra suivre dans les années à venir, signe d'appropriation du fleuve. Et thème à développer dans la future "journée Loire".

La CPL a aussi fait preuve d'imagination et de détermination en soutenant chaleureusement ce qui fut appelé en souriant "le 31^e engagement" : la publication d'un recueil de nouvelles sur la Loire "Magie Loire" réalisé par l'association "les Romanciers Nantais". Peut-être cela ouvrira-t-il la porte vers d'autres initiatives culturelles peu présentes dans les engagements.

ANNEXES :

- [1. Tableaux de suivi des engagements](#)
- [2. Liste des activités CPL 2017 auditions / rencontres / participations](#)
- [3. Portrait VNF](#)
- [4. Suivi des recommandations CPL 2016](#)
- [4. Audition d'Olivier Chateau sur la dimension culturelle](#)



Recréer les conditions d'accès à la Loire pour promouvoir les pratiques nautiques.

En 2015, lors du Grand Débat Loire, 15 associations nautiques (loisirs, compétitions, patrimoine) naviguant sur le fleuve se sont regroupées dans un collectif, elles représentent environ 1 000 adhérents. Réparties sur le territoire de la Loire Métropolitaine, leur philosophie est de favoriser une pratique collective, encadrée et sécurisée par la formation à la manœuvre et à la connaissance du fleuve. Ce collectif a réalisé un pré-inventaire dessiné des cales de la Loire, avec comme objectif de proposer des accès opérationnels sur la base **d'un maillage régulier de cales et de pontons associés**, tous les 6 à 8 km, permettant ainsi une diversité des parcours nautiques.

En 2017, Nantes Métropole a confié au CEREMA (Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement) organisme public de l'État, une mission pour évaluer environ 50 ouvrages d'accès à la Loire. Chaque ouvrage a été analysé et évalué, sur trois axes : l'état structurel, l'état d'usage, les enjeux stratégiques. Une synthèse cartographique visualise l'ensemble des ouvrages et leurs trois axes d'analyse affectés d'un indice de satisfaction et d'une couleur associée.

Le diagnostic de l'étude CEREMA montre la présence de nombreuses cales (44) mais peu sont parfaitement adaptées, soit par leurs dimensions contraignantes, leurs accès et surtout pour leur envasement, soit ancien, soit régulier ou épisodique. Leur existence et leurs accès sont très mal identifiés par absence d'information.

À ce stade des études, seules les cales ont été expertisées, elles ne concernent qu'une partie des pratiques nautiques, celles des petits bateaux tractés sur remorque. Les bateaux plus importants (quillards, habitables, bateaux de patrimoine) nécessitent l'installation de pontons, parfois associés aux cales et surtout une étude sur le devenir des ports - en eau existants (Trentemoult, Couëron) et - à sec, ainsi que des équipements de manutention et de levage. Au-delà des pratiques nautiques, ce sont les ouvrages de tenue des rives de Loire, qu'il faut expertiser et conforter rapidement (quai de Trentemoult, etc.).

Avec les éléments d'inventaire et d'expertise, Nantes Métropole a tous les éléments pour proposer rapidement : un budget pluriannuel, les aménagements prioritaires, le rythme des réalisations et un plan de communication de l'offre nautique. Compte tenu des délais de procédures (loi sur l'eau, espèces végétales protégées) il est temps de passer à l'action si l'on veut des réalisations concrètes avant 2019/2020.

Une vigilance majeure : être moins dépendant de l'envasement chronique, qui empêche parfois la mise à l'eau des bateaux.

Pour cela, expérimenter sur quelques cales stratégiques des dispositifs d'auto-nettoyage suivants :

- 1 > Faire converger les eaux pluviales du secteur en tête de cale, lorsque c'est possible.
- 2 > Comparer le comportement à l'envasement entre cales encastrées dans la rive (type CNSL) et cales situées dans le courant (type Loire pour Tous).
- 3 > Prévoir un nettoyage périodique et lors d'événementiels par engins mécaniques et/ou hydrauliques.
- 4 > Réaliser une cale surélevée en métal perforé, observations et évaluations sur un an.
- 5 > Associer cale et ponton avec comme objectif à terme que chaque commune riveraine de la Loire soit équipée.

Grande fête nautique : Débord de Loire 2019, ce projet ambitieux par ses objectifs et les moyens mis en œuvre nécessite des équipements, cales, pontons, levages pour accueillir une flottille variée. Le CNSL, du fait de sa situation stratégique sur le plan d'eau de l'agglomération peut avec une cale élargie accueillir les flottilles de petits bateaux.

Quatre secteurs de renouvellement urbain sont en contact direct avec la Loire. Une nouvelle population va profiter de cette situation exceptionnelle, à la fois dans le grand paysage fluvial et au cœur de la centralité urbaine d'une agglomération inventive. Elle doit l'être aussi dans l'anticipation de nouvelles pratiques nautiques.

ANNEXES :

1. [Collectif nautique \(le maillage : associations - cales - pontons\)](#)
2. [Croquis associant cales - pontons - équipements](#)
3. [Synthèse graphique de l'étude CEREMA](#)
4. [Débord de Loire 2019](#)
5. [Audition ACE du 01/06/2017 et compte-rendu CPL du 19/09/17](#)





LA LOIRE, SOURCE DE PROMENADE

ENGAGEMENT
03

Améliorer les cheminements piétonniers pour faciliter l'accès à la Loire.

Depuis avril 2017 un diagnostic participatif est en cours. **Un avis citoyen** a été rendu public fin décembre et c'est au printemps 2018 que Nantes Métropole répondra ou non aux souhaits et attentes exprimés dans cet avis.

Deux autres projets, "Les coteaux sud Loire" et "le parcours patrimonial des coteaux" font également l'objet d'une étude où de nombreux citoyens ont été consultés et ont participé à l'élaboration du projet sur le terrain.

Depuis le rapport d'étape 2017 et les recommandations de la CPL, la concertation s'est poursuivie au rythme prévu. Les recommandations 2017 restent d'actualité en 2018.

Dans le projet des coteaux sud Loire, la phase d'inventaires, intérêts naturel et culturel est achevée. Ce lieu est un des six sites de la démarche eau et paysage du pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Les sorties organisées sur les sites ont montré un travail de co-production exemplaire entre les communes concernées et les citoyens.

Il est essentiel que sur ces parcours, paysage sensible, soit conservé un principe d'intervention modeste, visant à la reconquête de la co-visibilité fleuve – coteau en préservant aussi le fragile équilibre entre reconquête des abords du fleuve et la pérennité de l'élevage et des usages actuels, la préservation de la faune et la flore.

Le secteur du Bas-Chantenay est également un lieu majeur de réappropriation des bords de Loire. Dans son projet, l'architecte Bernard Reichen a proposé des parcours sur lesquels habitants et usagers ont travaillé pour proposer un projet de sept boucles, offrant une découverte du passé et des richesses industrielles et culturelles du lieu.

Sous les pavés du Bas-Chantenay, la Loire ! On découvre une histoire riche liée à la présence du fleuve.

De la butte Sainte-Anne à Roche Maurice, après la nouvelle vocation de la carrière Miséry, le Bas-Chantenay va devenir un quartier très fréquenté. Le cheminement piétonnier doit aussi être une découverte culturelle. L'équipe projet a eu l'idée de rassembler des nombreux éléments pour en faire une bande dessinée ainsi qu'un parcours audio qui ponctueront ces boucles.

Pour tous ces projets autour de la découverte de la Loire, la CPL souhaite que la collectivité s'attache à respecter et à promouvoir trois points essentiels... Partage, équilibre et découverte !

De très nombreuses aspirations se sont exprimées sur l'utilisation de ces lieux et parcours. Il est donc important de penser au partage sécurisé des lieux et des usages pour tous.

Il est également essentiel de respecter un équilibre entre les citoyens utilisateurs, les riverains et la nature. Il ne faut en aucun cas menacer l'équilibre de certains sites fragiles par une accession forcée et une "obligation" d'accès et d'approche.

Enfin, ces lieux, au-delà du paysage, de la promenade et de la découverte, doivent apporter une dimension culturelle et patrimoniale... Par une signalétique adaptée, cohérente et continue.

Au-delà de l'aspect promenade, convivial, touristique, sportif pour certains... Ces cheminements aux abords du fleuve sont une véritable page d'histoire de notre région et de notre ville que nous sommes en train de redécouvrir !

S'agissant des travaux réalisés Quai Hoche et André Rhuys, la CPL estime que c'est une vraie réussite qui permet une continuité entre le Hangar à banane et la pointe de l'île de Nantes... Il reste à mettre en place une signalétique efficace, afin d'éviter des problèmes d'usages (entre cycliste et piétons sur les portions étroites) !

* Coteaux sud Loire : Saint-Jean-de-Boiseau, Indret, La Montagne

** Parcours patrimonial des coteaux : secteur du Bas-Chantenay

ANNEXES :

- [1. Avis citoyen SDL \(schéma directeur Loire à pied\)](#)
- [2. Compte-rendu plénière SDL \(schéma directeur Loire à pied\) du 27/07/2017](#)
- [3. Article : améliorons ensemble vos promenades en bord de Loire](#)
- [4. Compte-rendu audition eau et paysages](#)
- [5. Projet eau et paysages "Des coteaux à la Loire"](#)
- [6. Parcours de coteaux Bas-Chantenay](#)



LA LOIRE, PATRIMOINE ÉCOLOGIQUE À PRÉSERVER

ENGAGEMENT
15

Un ensemble de mesure pour la qualité de l'eau.

Plusieurs événements sont intervenus dans l'actualité récente de notre planète, et pour certains dans notre immédiate proximité, durant cette période estivale 2017 justifiant pleinement l'intérêt de la CPL à se préoccuper de l'évolution de la qualité de l'eau.

Le premier, le fort épisode de sécheresse ; le deuxième faisait

suite aux phénomènes naturels : ouragan, tremblement de terre qui ont mis en valeur la fragilité des alimentations en eau ; le troisième touche plus précisément à la qualité : des molécules interdites d'usage se sont retrouvées dans divers aliments (œufs, viennoiseries...), des nano-particules détectées dans les produits de l'agro-alimentaire ; des cocktails de

molécules (pesticides) se sont révélés de 50 à 1 000 fois plus puissants que celles d'origine. Le quatrième a été l'apparition désormais traditionnelle des algues vertes en bord de mer ou dans les estuaires et, en plus et pour la première fois d'algues nocives en Loire amont.

Tous ces phénomènes aggravent les risques sanitaires, ont pour conséquence diminution et pollution des eaux, surcoût de traitement lorsque nous sommes capables de les traiter.



Programme de découverte, d'éducation et de sensibilisation.

Dans son précédent rapport, la CPL avait proposé de contribuer à la mise en œuvre de cet engagement qu'elle considère comme central pour parvenir à une Loire métropolitaine apaisée, connue et reconnue.

Plusieurs niveaux sont à considérer :

- > **Le premier** : la réalité d'un patrimoine naturaliste très riche, reflet de la spécificité écologique de ce territoire. Nantes Métropole en a pris conscience et acté un certain nombre d'actions directes ou via ses contributions. La valeur du patrimoine de biodiversité estuarien est reconnue et illustrée par une plante endémique, *l'angélique des estuaires* souvent associée à cette autre plante : le scirpe triquètre.
- > **Le second** concerne la construction d'un programme de découverte d'éducation et valorisation dans ce domaine mais aussi dans beaucoup d'autres tout autant spécifiques.

Les services métropolitains et la CPL ont travaillé en commun, il s'est agi dans un premier temps de faire l'inventaire de l'existant, structures et associations pouvant potentiellement aider à la construction de ce programme.

Nos connaissances respectives ont abouti à la réalisation *d'une cartographie de la ressource* en utilisant les filtres des domaines d'expertises à explorer, et de la distinction entre "producteurs et fournisseurs" de données et de "diffuseurs" de connaissances repérés par domaines de compétences. La cartographie distingue donc par couleur les appartenances, et par position sur le document centripète les organismes spécialistes ou généralistes.

La CPL a donné un avis très positif pour cette approche et encourage de repérer les cibles prioritaires pour développer ce

La CPL a rencontré la Direction du Cycle de l'eau et a commencé à lister et définir des critères simples permettant de suivre année par année l'évolution de la qualité de l'eau de Loire ; Ce travail est à poursuivre en 2018.

Compte tenu de l'influence des affluents de la Loire dans le périmètre de l'agglomération la question est posée de mesurer ces critères tant sur la Loire que sur ces affluents et donc d'élargir le périmètre d'observation.

programme : les enfants, les scolaires, le grand public ? L'une plus que l'autre ?

Dans ce contexte, la CPL a auditionné :

- > Écopole, en tant que réseau associatif lié globalement au développement durable et en particulier à l'éducation à l'environnement et au développement durable.
- > Estuarium, association (historiquement reconnue pour ses recherches au cœur du territoire) organisatrice de programmes éducatifs spécifiques sur l'estuaire dédiés aux scolaires.

La CPL veut aussi attirer à nouveau l'attention sur la richesse du potentiel éducatif existant, sur la nécessité d'une bonne coordination sur ces programmes à venir ou existants, de les coupler à une valorisation des actions réalisées auprès des publics.

Le travail très productif entre la CPL et Nantes Métropole doit continuer.

ANNEXES :

1. [Audition cycle de l'eau du 17/11/17](#) - 2. [Programme de découverte... Cartographie des lieux de connaissance et de diffusion Loire](#) - 3. [Programme de découverte... Compte-rendu CPL du 12/10/2017](#) - 4. [Engagement 19 - les inventaires de biodiversité & la prise en compte de l'angélique](#) - 5. [Conservatoire botanique de Brest](#) - 6. [Engagement 9 - 7. Seuil de Bellevue - CR CPL du 19/09/17 - p.5 - 8. VNF](#) - 9. [SLGRI Audition service du 12/12](#) - 10. [Article : qui l'eût crue ?](#) - 11. [Plan de gestion île de la Motte](#)



LA LOIRE, SUPPORT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Filière économique nautique Nantes / Saint-Nazaire.

L'étude conduite par un bureau d'étude spécialisé de Montpellier montre que le territoire de la métropole Nantes / Saint-Nazaire n'est pas repéré sur la carte de la filière de production à la différence de la Vendée par exemple. Pour autant la production reprend, dans ce contexte Nantes / Saint-Nazaire a des atouts en termes d'usagers, de diversité des usages de ses plans d'eau, de production (exemple de Bénéteau qui réinstalle à Cheviré une unité de construction de bateau de compétition Figaro III), de conception, d'enseignement et de recherche. Identifier et développer la singularité Nanto-nazairienne comme espace où s'élaborent le(s) nautisme(s) urbain(s) de demain. Sont repérées des opportunités foncières notamment dans le projet économique du Bas-Chantenay autour de l'usine électrique.

L'étude reste très stratégique et ne fait pas ou peu de références chiffrées aux moyens et pratiques nautiques locales (bateaux, pratiquants, ports, entreprises, emplois, etc.). Elle se place clairement dans une dynamique à l'échelle de Nantes Saint-Nazaire.

Il y a une authentique recherche de compréhension et de stratégie en différenciation des autres Pôles Régionaux du nautisme en termes économiques et en termes d'image.

La CPL attire l'attention sur l'aspect conceptuel séduisant a priori mais préconise d'agir avec humilité et en étroite collaboration avec les acteurs économiques locaux, les clubs, les usagers en laissant de la place aux industriels présents pour agir. Par contre les collectivités ont un rôle important pour libérer ou "flécher"

des fonciers là où c'est nécessaire et de façon durable.

La CPL exprime des réserves sur une offre trop concentrée qui se résumerait uniquement, pour le Bas-Chantenay, à une dimension "marketing de type start-up" alors que la filière vit et se développera à l'échelle de l'estuaire. La notion de filière numérique du nautisme peut se développer n'importe où et sera donc aussi mise en concurrence avec les autres territoires.

Cela ne doit pas se faire au détriment de la filière nautique "réelle" pour laquelle il faudra, pour son développement du foncier de bord de fleuve et des moyens techniques spécifiques.

Pour conclure, voici un ensemble de préconisations :

- > Mettre en place un dialogue régulier avec l'ensemble des professionnels de la filière.
- > Avoir des stratégies cohérentes avec la Région et le Département.
- > Mettre en place un observatoire de la plaisance (pratiques, usages, économie, etc.).
- > Aider, l'extension des sites et entreprises existantes.

- > Vérifier avec les professionnels le dimensionnement et l'inscription du site économique "usine électrique" dans l'écosystème en développement de Nantes à Saint-Nazaire.
- > Faire apparaître l'offre diversifiée de foncier et de bâtiments.
- > Faire le double pari du développement d'espaces partagés à l'échelle Nantes / Saint-Nazaire sans vouloir tout faire au même endroit et du maintien de certains espaces dédiés.

ANNEXES :

- [1. Présentation étude filière nautique Nantes Saint-Nazaire](#)
- [2. Audition COBATY du 22/03/16](#)
- [3. Carte COBATY](#)
- [4. Diaporama Schéma de développement des occupations et usages du fleuve](#)
- [5. Débat Transition Énergétique](#)
- [6. Feuille de route Transition Énergétique](#)
- [7. Compte-rendu CPL du 15/11/2017](#)
- [8. Article : grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire](#)



DE NOUVEAUX PAYSAGES DE BORD DE LOIRE



Petite-Hollande Bords de Loire & l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Loire

À l'issue du Grand Débat Nantes, la Loire et nous, est née la volonté de mieux réfléchir aux rapports entre la métropole et le fleuve. Cela se traduit à différentes échelles.

Outre le fait qu'elle constitue une armature structurante de l'espace métropolitain, la Loire peut aussi être appréhendée comme un parc naturel en plein cœur du territoire, porteur d'enjeux écologiques, patrimoniaux et de qualité du cadre de vie. Pour répondre à ces enjeux, Nantes Métropole s'est engagé à prendre en compte le fleuve dans ses documents de planification (engagement n°28). L'Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Loire constitue un outil spécifique créé dans le PLUm. Elle permet d'envisager le futur du territoire avec son fleuve, partout où il est présent, c'est-à-dire sur ses rives mais aussi dans l'épaisseur des paysages où se révèlent des vues sur la Loire, et où est présent tout un patrimoine fluvial... Nantes Métropole a élaboré une Orientation d'Aménagement et de Programmation Loire qui figurera dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

À côté des grands projets urbains qui s'inscrivent dans le cœur de métropole, le travail sur les nouveaux paysages en lien avec le fleuve est bien conduit sur l'ensemble des territoires qu'il traverse. On peut souligner le caractère novateur de ce type de démarche pour une métropole, et l'engagement des services en charge de la planification dans sa création

Durant l'année 2017, Nantes Métropole a organisé une consultation internationale (dialogue compétitif) afin de lancer la réflexion et de choisir une équipe de conception urbaine à même de l'accompagner dans la définition d'un projet urbain "Petite-Hollande- bords de Loire". Il est la traduction des engagements 26 et 27 visant à penser la transformation de l'hyper-centre sur la rive Nord de la Loire à l'horizon 2030.

Les quatre équipes sélectionnées (TER, Studio 017, West 8, Phytolab) ont travaillé tout au long de l'année, nourrissant leurs intentions et propositions lors des rencontres organisées avec un atelier citoyen constitué spécifiquement d'une part, et une Commission Consultative à laquelle ont participé 2 membres de la CPL, d'autre part. En décembre, à l'issue de ce processus,

c'est l'équipe emmenée par l'agence TER qui a eu la préférence de la Commission Consultative et ce choix a été confirmé par la Commission d'Appel d'Offres de la Métropole, en charge de la décision finale. Le périmètre de réflexion qui va de la gare SNCF jusqu'au Bas-Chantenay, inclut, non seulement, un linéaire de berges important (4 kms, canal Saint Félix inclus), des quartiers inscrits en bord de Loire (Gloriette, Madeleine Champ-de-Mars) un secteur appelé à muter (CHU), ainsi que la place de la Petite-Hollande, dernier grand espace ouvert de Nantes donnant directement sur la "mer".

Sa transformation s'échelonne sur une longue période, particulièrement lors du mandat métropolitain futur, même si quelques aménagements rapides, temporaires ou expérimentaux pourront être réalisés avant 2020, à l'instar de la pépinière éphémère en cours d'implantation sur le quai de la Fosse. À ce stade, les propositions formulées par TER doivent s'appréhender en termes de méthodologie et d'intentions qui seront précisées tout au long de la démarche de projet urbain qui s'ouvre en 2018.

Cette phase de dialogue compétitif aura permis d'ores et déjà :

- > D'appréhender des aménagements de berges associant nature, espaces dédiés aux modes de déplacements doux, lieux de détente et de contemplation au bord du fleuve ainsi que de créer des paysages ménageant une transition entre ceux de la Loire fluviale et ceux de la Loire maritime.
- > D'intégrer à la réflexion le canal Saint Félix et ses quais, ancien bras de Loire, le révélant comme un espace où l'envie de fleuve peut être satisfaite facilement tant pour des usages en rive que sur l'eau.
- > D'affirmer la forte valeur d'usage pour les métropolitains du marché de la Petite-Hollande, et d'explorer le principe d'aménager une partie de la place de la Petite-Hollande comme une esplanade en pente douce allant chercher le fleuve, répondant ainsi à l'attente d'une plus grande proximité à la Loire exprimée dans le Grand Débat.
- > D'afficher l'ambition de poursuivre un dialogue citoyen soutenu au long des opérations d'aménagement, au vu de la contribution "pertinente, modeste et libre" de l'atelier citoyen.

Elle aura également permis de mettre en évidence quelques grands enjeux auxquels les aménagements futurs devront répondre :

- > La question des mobilités, et notamment celle des flux automobiles qui occupent actuellement largement les voies sur berge et celles de franchissement du fleuve.
- > La nécessaire prise en compte des usages actuels de la place de la Petite-Hollande (marché, parking) et, en même temps, la définition de ceux qui pourraient être proposés, en complément, pour la faire vivre.
- > Le projet d'inscrire un nouveau bâtiment en lieu et place de l'actuel square Daviais. La silhouette de celui-ci devra être adaptée à la préservation de la perception de la proue de l'Île de Feydeau, mémoire du fleuve, et devra abriter des programmes en accord avec sa situation privilégiée.
- > La restructuration de l'actuel quartier CHU à partir de 2026, au moment où celui-ci déménagera sur l'Île de Nantes.
- > L'état, par endroit, alarmant des quais qui nécessite la définition d'un plan de rénovation/consolidation avant toute affectation définitive des espaces que ces quais supportent.

Les membres de la CPL, associés à ce dialogue compétitif, ont pu constater que la question du rapport au fleuve a été très présente dans les réflexions et propositions des différentes équipes. Il convient néanmoins de rester vigilant sur différents points, au-delà de ceux signalés ci-dessus :

- > Le nouveau rapport au fleuve se jouera bien sûr dans les transformations imaginées sur les rives, mais également au sein des quartiers qui jouxtent la Loire et notamment ceux

de Gloriette et Madeleine Champ-de-Mars, en attendant celui qui sera créé en lieu et place du CHU actuel.

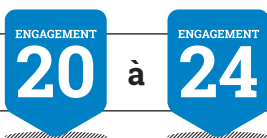
- > L'attention à apporter à la question majeure de l'état des quais dont la consolidation future devra prendre en compte les attentes exprimées de pouvoir développer les activités diverses y compris économiques sur le fleuve (cales, accès à l'eau, etc.).
- > La gestion du chantier et du temps de la transformation de cet espace du centre-ville sera un sujet en soi, notamment s'agissant de la préservation d'un marché dynamique.
- > La nécessité, comme l'avait déjà souligné la commission du débat Loire, de créer et animer une instance de coordination entre les équipes travaillant sur le nouveau cœur métropolitain (Île de Nantes, Pirmil-les Isles, Bas-Chantenay et Petite-Hollande - Bords de Loire).

ANNEXES :

- [1. OAP Loire dans le PLUm - Atelier du 22/03/17](#)
- [2. La Loire au cœur des projets urbains \(forum des projets urbains du 29/03/2017\)](#)
- [3. Site internet Bas-Chantenay](#)
- [4. Site internet Île de Nantes \(SAMOA\)](#)
- [5. Dossier de presse Île de Nantes](#)
- [6. Actualités magazine Transformations \(magazine projet urbain Île de Nantes\)](#)
- [7. Audition de Françoise Osty](#)
- [8. Site internet Pirmil-les Isles](#)
- [9. Petite-Hollande - Bords de Loire - périmètre](#)
- [10. Dossier de presse Petite-Hollande - Bords de Loire & Avis citoyen](#)



UNE LOIRE PLUS FRANCHISSABLE



En 2016, la CPL a regretté l'absence d'audition sur ce thème. En 2017 deux présentations ont eu lieu. L'une sur les franchissements, par Éric Chevalier, l'autre sur les navettes fluviales, par la Semitan. Les deux ont été suivies de commentaires et d'avis de la part de la CPL (cf annexes jointes). Par ailleurs les membres de la CPL ont pu participer à la concertation sur la révision du Plan de Déplacement Urbain.

État d'avancement : selon les auditions effectuées, les études engagées, ou projets annoncés concernant les franchissements de Loire, les évolutions qui se profilent se concentrent pour l'instant sur, et autour de l'île de Nantes. On peut citer : Un renforcement des navettes fluviales, le tramway franchissant les ponts Anne-de-Bretagne et trois continents, la transformation du Pont Anne-de-Bretagne en "pont place".

Analyse évaluative : le renforcement des navettes sur la Loire (dans un premier temps entre l'Île de Nantes et Chantenay d'ici 2020) répond au désir d'intensifier l'usage du fleuve pour son franchissement, alliant maillage du réseau de transport en commun, multi-modalité et agrément de traversée. Un service davantage tourné vers le loisir permettra, de son côté, l'utilisation de la Loire comme principal trait d'union entre les pôles touristiques bordant le fleuve (Trentemoult, arbre aux hérons, hangar à bananes, les machines), voire l'émergence de nouvelles offres privées.

Quant à l'aménagement du pont Anne-de-Bretagne, on suivra avec attention sa conception qui doit permettre un contact plus étroit avec la Loire en favorisant les modes actifs, en

particulier pour les nombreux piétons qui l'empruntent. Il permettra aussi de dégager de l'espace pour une ligne de tramway dont l'avenir dira si elle contribue à un maillage plus large du réseau.

Points de vigilance et d'interpellation : à part les feux tricolores aux bretelles d'accès des ponts de Bellevue et Cheviré, désormais en service pour fluidifier le périphérique, on en est encore aux études relatives aux décisions actées sur le thème de la mobilité et des franchissements. La CPL insiste donc sur l'importance :

- > D'optimiser les correspondances des navettes fluviales avec le réseau de transports en commun en favorisant l'intermodalité, ainsi que de soigner l'accessibilité aux pontons et aux navires pour tous (dont vélos sous leurs différentes formes).
- > D'englober dans les projets, l'ensemble de l'agglomération, y compris les communes périphériques, et d'y élaborer un véritable maillage du réseau. Les terminus, de part et d'autre de la nouvelle ligne de tramway franchissant la Loire, devront traduire cette volonté de maillage, tout comme le schéma directeur des lignes de transport en commun, encore dans les cartons.

Post-Scriptum : l'annonce de l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes parce qu'il n'est pas sans conséquence sur la question de franchissement de Loire a fait l'objet d'un échange dans la CPL.

La CPL espère que les mesures compensatoires qui se dégageront du comité de pilotage État / Région / Métropole

profiteront à l'amélioration des franchissements de Loire, sous leurs différentes formes, et à destination des différents modes de déplacement, dans le respect des objectifs définis en termes de rééquilibrage des parts modales.

ANNEXES :

- [1. Révision du PDU](#)
- [2. Audition CPL Éric Chevalier du 12/06/2017](#)
- [3. Audition CPL TAN service du 05/09/2017](#)
- [4. Compte-rendu CPL du 12/10/2017 - p. 3 Avis final navette](#)
- [5. Carte Nantes Métropole "Nouvelle ambition pour les transports"](#)

CONCLUSION

Cette année 2017 a été riche : nombre de sujets traités, diversité des rencontres tenues, intensité des débats représentent un travail impressionnant.

La relation services métropolitains/conférence permanente a bien fonctionné. À chaque thème spécifique évoqué en conférence, le débat est venu assez naturellement sur les effets des mesures envisagées sur d'autres thématiques. La dimension nautique occupe beaucoup les échanges et elle est essentielle dans cet environnement où la transformation des rives fait l'actualité. Les projets Pirmil-les Isles, Bas-Chantenay et pointe aval de l'Île de Nantes ont effectivement marqué l'année, comme la préparation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) spécifique à la Loire. Cette étape consolide le statut de la Loire dans la planification urbaine. Il en fait l'épine dorsale de la métropole et constitue une garantie supplémentaire de valorisation de l'environnement, des paysages et du patrimoine ligériens. Une année bien remplie, donc. On a vu aussi combien l'arrivée d'un représentant de Voies Navigables de France (VNF) ajoute de la cohérence dans la lecture du fleuve et la réflexion sur ses usages.

Mais il y aura toujours des manques et des frustrations. C'est la loi d'un tel exercice. 89 actions à suivre c'est beaucoup ! Certains thèmes ont été insuffisamment approfondis et débattus au goût des membres de la CPL : la qualité de l'eau, préoccupation majeure et condition d'une reconquête du fleuve, ou les nouveaux paysages de rive associés aux projets "terriens" d'urbanisme. Le lien avec le débat sur la transition énergétique a été évoqué mais méritera dans les années à venir un travail plus concret si des projets emblématiques autour du fleuve voient le jour (filère géothermique dans la Loire). On peut déplorer aussi le manque d'équilibre femmes-hommes de la CPL, le peu d'assiduité des élus et des services aux réunions plénières.

Mais cette nouvelle forme d'accompagnement des décisions de la puissance publique fait ses preuves : la relation entre services, opérateurs, spécialistes, généralistes... s'articule de mieux en mieux. Le pilotage de la conférence, le système des auditions, la mise en commun des conclusions de ces auditions, ont composé un processus maintenant rodé et efficace. Et c'est d'autant plus gratifiant que le public continue à s'intéresser au sujet. La mobilisation des acteurs et des citoyens reste forte. Enfin les membres se sentent de plus en plus à l'aise par rapport au mandat. Ni substitués des élus, ni techniciens à la place des services, ils ont trouvé leur place comme gardiens des engagements arrêtés par la métropole. Mais à cette place s'ajoute une touche originale que la conférence a très vite qualifiée de rêve de Loire et qui correspond tout simplement à une passion partagée pour ce fleuve.

Alors, faire un bilan précis du travail mené autour de la Loire est impossible. [Si les tableaux de suivi de la mise en œuvre des 30 engagements](#) donnent de la visibilité sur l'avancement global, il n'y a pas de critère de mesure de l'appropriation du fleuve par les Nantais. Et c'est l'un des points essentiels du débat Loire. Ensuite, les changements paysagers sont trop infimes à l'échelle du fleuve et ne se verront qu'au rythme des années. Et la vision qui guide chaque intervention est par nature parcellaire, sauf chez les "marins" qui ont un regard longitudinal sur le cours de la Loire.

En fait, la CPL ne peut pas compter sur un retour global immédiat de la déclinaison des engagements. Mais elle a maintenant bien

identifié les dérives possibles, comme le risque de manque de cohérence entre les actions d'une rive à l'autre ou d'un thème à l'autre. Avec un point essentiel de vigilance sur lequel les progrès sont à faire collectivement : le débat concerne trop souvent le cœur de l'agglomération.

La séance publique du 21 février illustre que cette vigilance doit porter sur tous les sujets .

Les interventions de la salle nous rappellent que toutes les communes sont parties prenantes du débat, notamment pour leur patrimoine à faire apparaître sur les cartes (Indre), que pour leur soutien à la navigation de plaisance (Saint Sébastien) ; même souci dans la prise en compte des personnes handicapées, qu'il s'agisse de l'accès aux aménagements de loisir et de promenade ou de l'accès aux navettes fluviales.

Sur le partage du plan d'eau, il a été précisé que les jet-skis sont assimilés à la navigation de plaisance et doivent respecter les mêmes règles.

Deux intervenants ont insisté sur le besoin de pontons d'accostage pour tous les types de flottille.

Une question sur les périmètres d'étude d'aménagement (Bas-Chantenay, Petite-Hollande par exemple) a permis de rappeler que la conférence permanente se souciait effectivement des cohérences entre territoires d'aménagement et de la prise en compte du lien avec le fleuve pour chacun d'entre eux.

À propos des navettes fluviales, l'option d'une liaison est-ouest n'est pas retenue du fait de de temps de parcours trop longs, parce que la vitesse du bateau est moindre que celle du bus ou tramway. La connexion au réseau de transport public est un point clé pour leur développement, ainsi que la proximité d'un parc relais, mais sur ce point, l'espace manque en proximité des escales envisagées.

Parmi les informations communiquées en réponses aux questions posées, il y a le lancement d'une concertation approfondie sur le programme de travaux Loire amont avec la désignation d'un garant de cette concertation par le conseil national du débat public ; ainsi que la participation de la CPL à la conférence de presse sur l'aménagement de la Petite-Hollande, prévue en mars ; enfin sur la question de la largeur du pont-place en remplacement du pont Anne-de-Bretagne, on peut s'attendre à une largeur double du pont existant même si les études ne sont pas encore suffisamment engagées.

En résumé de cette réunion publique, bien des questions sont encore ouvertes, mais, déjà, on peut affirmer que le processus lancé depuis le Grand Débat, avec le vote des 30 engagements puis leur mise en œuvre, suit un rythme soutenu et sans dérive. Même si un des intervenants a signalé le retard de l'extension de l'intervention de la cellule opérationnelle de prévention des risques à l'échelle de Nantes Saint-Nazaire.

La CPL devra donc affirmer son rôle de vigie – pour rester dans le vocabulaire nautique – pour que Nantes Métropole ne se perde pas dans les enjeux sectoriels et garde ce regard transversal sur tout ce qui touche au fleuve.

Pour construire ce rêve de Loire qui nous anime.

ANNEXES :

- [1. Tableaux de suivi de la mise en œuvre des 30 engagements](#)

